



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS



LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE CHEZ VOUS !

**7 questions / réponses
pour tout comprendre**

FINANCEURS DU PROJET

Communautés de
communes et
d'agglomération
de Seine-Maritime



SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR



Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS !

7 questions / réponses pour tout comprendre



LA FIBRE OPTIQUE, C'EST QUOI ?

La fibre optique est un support de télécommunication extrêmement performant qui permet d'**échanger des données numériques à très grande vitesse et à des débits très élevés** : de un à plusieurs centaines de Mégabits par seconde*, selon les offres commerciales, sur un seul « cheveu de lumière ».

Pour quels usages ? Navigation rapide sur Internet, réception de la télévision en Ultra Haute Définition, téléphonie classique sur Internet et transmission de données (transfert ou téléchargement de fichiers volumineux).



POURQUOI LE TRÈS HAUT DÉBIT EN SEINE-MARITIME ?

Grâce au Très Haut Débit, les habitants du Département vont pouvoir accéder dans de bonnes conditions à de nombreux services : **télétravail, télémedecine, « triple play »** (Télévision Haute Définition + accès rapide à Internet + téléphonie sur Internet), enseignements et formations à distance, etc.



RÉSEAU FIBRE : QUI FAIT QUOI ?



Le Maître d'Ouvrage

Il conçoit et réalise le réseau sur le domaine public au plus près des logements.



Le délégataire

Il exploite et commercialise le réseau auprès des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI).



Les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI)

Ils commercialisent les offres d'abonnement auprès des habitants et entreprises de la commune, et réalisent le raccordement final des logements. Aujourd'hui, Orange et SFR sont déjà présents sur notre réseau, et d'autres les rejoindront au fil du temps.



Le FAI que vous choisirez sera votre seul interlocuteur.



TOUTES LES HABITATIONS SONT-ELLES RACCORDABLES ?

OUI

Tous les locaux (habitations individuelles et collectives, entreprises, services publics...) ont été pris en compte dans la conception et la réalisation du réseau fibre. Ceci étant, toutes les habitations ne seront pas raccordables au même moment.



Pour les habitations plus compliquées à raccorder (exemple : une maison isolée), le raccordement sera différé d'environ 6 mois.

*Le mégabit par seconde est une unité de mesure de vitesse de transfert des données sur Internet.



COMMENT SAVOIR SI JE SUIS ÉLIGIBLE À LA FIBRE ?

Pour pouvoir souscrire à un abonnement en fibre optique, il faut **obligatoirement** réunir ces 3 conditions :

- **LE RÉSEAU FIBRE** a été déployé sur le **domaine public** à proximité de votre logement, et vous avez reçu le présent document dans votre boîte aux lettres.
- **VOTRE ADRESSE EXACTE** est bien **référéncée** dans la base de données nationale de l'adressage.
- **VOTRE FOURNISSEUR D'ACCÈS À INTERNET** est **autorisé à utiliser notre réseau** pour commercialiser ses offres. A ce jour, Orange et SFR sont dans ce cas.



Pour vérifier si vous êtes éligible aux offres fibre, consultez les sites Internet des Fournisseurs d'Accès à Internet de votre choix.



COMMENT SOUSCRIRE UN ABONNEMENT ET DEMANDER LE RACCORDEMENT ?



1

Je contacte mon Fournisseur d'Accès à Internet

- En boutique (actuellement chez Orange et SFR)
- Par téléphone ou sur Internet
- Suite à une opération de démarchage à domicile

2

Je souscris un abonnement

- Débits pouvant aller de **100 Mégabits par seconde*** à **1 Gigabit**
- Tarifs selon les offres et les opérateurs

3

Je prends RDV pour qu'un technicien vienne installer la fibre

- Délai : environ **3 semaines**
- Coût du raccordement au réseau : **gratuit** (sauf installation particulière)



C'est le Fournisseur d'Accès à Internet que vous avez choisi qui réalisera le raccordement final entre le réseau construit par Seine-Maritime Numérique et votre habitation.



COMMENT SE FAIT LE RACCORDEMENT FINAL ?



POUR UN HABITAT COLLECTIF

- Le technicien pose une fibre optique entre le boîtier situé dans la cage d'escalier ou dans une gaine technique et l'appartement.

*La signature d'une convention avec le propriétaire de l'immeuble est **OBLIGATOIRE** avant tout raccordement*

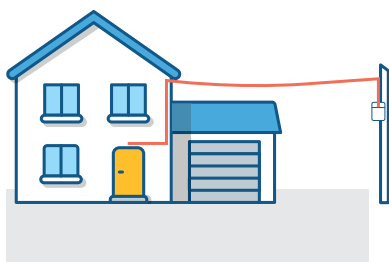


POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE

- Le technicien pose une fibre optique entre le PBO (Point de Branchement Optique) extérieur et le logement.
- Il y a 3 types de raccordements possibles selon la situation du Point de Branchement Optique :

*La pose d'un fourreau sur un terrain privé est **À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE***

AÉRIEN



SOUTERRAIN



AÉRO SOUTERRAIN



Retrouvez toutes les informations sur le déploiement de la fibre en Seine-Maritime sur www.smn76.com

*Le mégabit par seconde est une unité de mesure de vitesse de transfert des données sur Internet.



Seine-Maritime Numérique construit un réseau en fibre optique en complément de celui des opérateurs privés

qui déploient sur la Métropole Rouen Normandie, le Havre Seine Métropole (en partie), l'agglomération dieppoise et la ville de Fécamp.

C'est un projet d'attractivité, de solidarité des territoires pour tous les habitants de Seine-Maritime.



SEINE-MARITIME NUMÉRIQUE EN CHIFFRES

360 millions d'euros
financés par les partenaires publics et privés

601 communes à fibrer

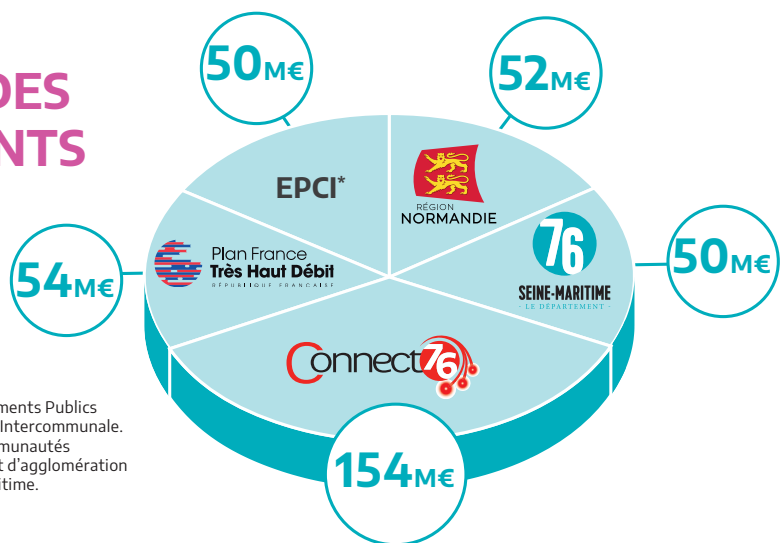
230 000 foyers à raccorder

POUR
450 000 habitants



pour une couverture en fibre optique sur 100% du territoire, d'ici 2023

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS



*EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Ce sont les communautés de communes et d'agglomération de la Seine-Maritime.

Seine-Maritime Numérique

Hôtel du Département - Quai Jean Moulin - 76101 ROUEN Cedex
contact@smn76.fr

www.smn76.fr